



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des membres des pôles de compétitivité

Service producteur : Ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du commerce et du tourisme - Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Opportunité : avis favorable émis le 21 novembre 2011 par la commission Entreprises et stratégies de marché

Réunion du Comité du Label du 22 novembre 2012 (formation Entreprises)

Un objectif majeur de la politique des pôles de compétitivité est de favoriser les collaborations entre entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation d'un même territoire autour des projets communs de recherche et développement (R&D).

Des informations qualitatives recueillies dans le cadre du suivi assuré par la DGCIS mettent en évidence les premiers effets en termes d'emplois très qualifiés et de mise sur le marché de produits nouveaux et innovants. L'enquête fournira aux acteurs de la politique des pôles de compétitivité une mesure plus fine et plus précise de ses premiers effets. Elle s'inscrit dans la démarche d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité établie dans le cadre d'une étude préalable réalisée par le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP).

L'enquête d'initiative nationale aborde les thématiques suivantes :

- Identifier les déterminants à l'adhésion d'une entreprise à un pôle ainsi qu'à la participation à un projet de R&D collaboratif,
- Décrire les relations de type « donneur d'ordre » et « fournisseurs » au sein des entreprises des pôles mais aussi au sein des projets R&D collaboratifs,
- Améliorer la mesure des financements publics obtenus versés par les collectivités territoriales et les entreprises privées (banque, business angel, capital-risque...),
- Mesurer l'impact en termes d'emplois de chercheurs et de dépenses en R&D pour les membres participants à des projets de R&D,
- Mesurer, pour les projets aboutis, l'impact en termes d'emplois et de chiffre d'affaires pour l'entreprise,
- Observer s'il y existe des effets d'entraînement, en particulier dans la création de liens commerciaux avec des entreprises membres des pôles ou non.

L'enquête porte sur les établissements membres de pôles de compétitivité situés en France métropolitaine et dans les DOM. L'enquête téléphonique sera réalisée par un prestataire extérieur sélectionné sur appel d'offre au cours du mois de janvier 2013.

.../...

Un échantillon de 3 000 adhérents à des pôles de compétitivité sera sélectionné dans une base de sondage obtenue par appariement de la liste des membres des pôles de compétitivité avec le répertoire Sirene, ce qui évitera d'interroger les unités ayant interrompu leur activité.

Le comité de pilotage de l'enquête est constitué de représentants de la Sous-direction de la Prospective de l'évaluation et des études économiques, Bureau de la politique des pôles de compétitivité (DGCIS), de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), d'Oséo (entreprise publique), de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de la Direction générale du travail (DGT) ainsi que des représentants des pôles de compétitivité.

Les résultats donneront lieu à deux publications : un rapport en avril 2013 et un 4 pages en juin 2013. Ces publications seront accessibles à tout public sur le site de la DGCIS. L'enquête permettra également de nourrir les travaux d'évaluation de l'impact économique de la politique des pôles de compétitivité.

~~~~~

### **Le Comité du Label émet les recommandations suivantes :**

- ❖ La fiche descriptive présentée au Cnis pour la demande d'opportunité (le 21 novembre 2011) devra être réactualisée, pour tenir compte du report d'un an de l'enquête et de sa déconnexion avec l'évaluation de la 2<sup>nde</sup> phase, notamment sur les points suivants : les objectifs, la finalité de l'enquête et la publication des résultats (§ 3.18). Cette réactualisation devra être réalisée au moment de l'envoi du courrier de notification d'attribution de visa par le secrétariat général du Cnis ;
- ❖ Le Comité demande au service d'apposer, sur les lettres-avis, le logo de la statistique publique et, éventuellement, le logo de la République (Marianne). Il demande également que les remarques formulées lors du pré-label soient prises en compte et que le service transmette au secrétariat du Comité la version définitive de ces lettres ;
- ❖ Le Comité prend acte de la prise en considération par le service des observations émises sur le questionnaire lors de la réunion du pré-label. Néanmoins, en ce qui concerne la question Q1, dans l'item 9, il demande de remplacer « *trouver* » par « **recruter** de nouveaux talents » ;

Par ailleurs, la formulation des modalités de réponse n'est pas nécessairement adaptée à chacun des items de cette question Q1. Le Comité demande que des instructions soient données aux enquêteurs pour les aider à reformuler la question si elle n'est pas correctement comprise par l'enquêté ;

- ❖ Le Comité regrette que la concertation auprès des organisations syndicales et patronales n'ait pas été menée dans son ensemble ;
- ❖ Le Comité encourage le service à mettre en œuvre une méthode de calage simultané pour assurer la cohérence des poids entre les unités « projets » et « établissement », rendue possible par les outils techniques disponibles, en l'occurrence Calmar2 ;
- ❖ Le Comité demande que la date de mise à disposition du fichier de données détaillées soit annoncée, de façon à ouvrir la possibilité aux chercheurs de les exploiter (après passage devant le Comité du Secret et accord de celui-ci).

.../...

**Le Comité du Label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des membres de pôles de compétitivité.**

**Ce label est valide pour l'année 2013**

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron

.../...

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)